



VILLE DE ROUEN

Direction de l'Economie Locale et de l'Evènementiel

Manifestationspubliques@rouen.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

FETE DU FLEUVE 2024

MARCHE DES CREATEURS SUR LE PONT BOIELDIEU

Pour l'édition 2024 de la Fête du fleuve, la Ville de Rouen souhaite développer un pôle mettant en avant l'artisanat local.

A ce titre, 5 chalets seront dédiés aux créateurs Normands sur le pont Boieldieu le vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024.

A l'issue de la réception des candidatures, un comité technique se réunira pour sélectionner les 5 créateurs qui participeront à l'évènement.

Données personnelles :

Raison sociale:.....

Nom et prénom du responsable:

.....

Année de création :.....

Forme juridique :.....

N° SIRET/SIREN :.....

Adresse :.....

Numéro de téléphone fixe :.....

Numéro de téléphone portable :.....

Mail :

Site internet :.....

Présentation de l'activité :

Produits vendus :

Mode de fabrication et provenance des matières premières:

Prix moyen des produits par type:

Descriptif des chalets:

- ✓ Les chalets sont en bois et destinés à la vente. Ils sont constitués de 4 panneaux dont un ouvert en façade équipé de deux tablettes rabattable et de 6 étagères pliables.
- ✓ L'électricité (4 PC 16A, puissance maximale limitée à 3KW), l'éclairage intérieur et un jeu de clés sont fournis.
- ✓ Le gardiennage de nuit est assuré par la Ville de Rouen
- ✓ Taille des chalets : 3,00 mètres de façade x 2,30 mètres de profondeur
- ✓ Prix pour les 3 jours: 10,06€ par jour (droit de place fixé par décision du Maire du 29/12/2023) + 3,81€ par jour de redevance électrique, soit 41,61€ pour les 3 jours.
- ✓ Mode de règlement : cette somme devra être acquittée par chèque auprès de la régie de recettes du service Foires et Marchés avant le 4 juillet 2024.

Durée de l'évènement :

La fête du Fleuve se déroulera le vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024

Horaires obligatoires : Les chalets devront être ouverts au public :

- ✓ Le vendredi de 18h00 à minuit
- ✓ Le samedi de 10h00 à minuit
- ✓ Le dimanche de 10h00 à 19h00

INFORMATIONS A SAVOIR

- ✓ L'approvisionnement des chalets se fera dans la journée du vendredi 5 juillet de 10h (à confirmer) à 17h pour l'installation et le remballage s'effectuera le dimanche 7 juillet à partir de 19h15.
- ✓ Les véhicules personnels pourront être provisoirement stationnés aux extrémités du Pont Boieldieu le temps des opérations de déchargement et chargement.
- ✓ Le stationnement pendant les trois jours reste à la charge du commerçant/artisans/créateurs et ne pourra être autorisé sur le Pont.
- ✓ La participation doit être complète sur les 3 jours et selon les horaires indiqués.
- ✓ Le gardiennage pour les deux nuits est assuré par la Ville de Rouen.

Dépôt des candidatures :

Les candidats devront remettre à la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel **pour le 5 avril à 17h au plus tard**, le dossier avec les informations suivantes :

- ✓ Le présent dossier de candidature
- ✓ Liste, photos des produits et tarifs envisagés
- ✓ Extrait K-bis de moins de 3 mois ou d'inscription au répertoire des métiers
- ✓ Attestation d'assurances

à l'adresse électronique manifestationspubliques@rouen.fr ou par courrier à :

Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel

Place du Générale de Gaulle

76037 Rouen Cedex

Examen des candidatures :

La candidature sera appréciée au regard des critères suivants :

- ✓ Qualité des produits
- ✓ Modalités de fabrication
- ✓ Originalité
- ✓ Tarifs

Validation définitive :

A l'issue du comité technique de sélection, la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel prendra contact avec les candidats retenus pour finaliser l'inscription et procéder au règlement.

Fait à,Le.....

Le candidat (lu et approuvé)